Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 029-212900666-20260605-20260603-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU FINISTÈRE
COMMUNE DE GUENGAT

Nombre de membres
En exercice : 19
Présents : 18
Absents : 1
Pouvoirs : 1
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Date de la convocation :
29 mai 2026
Date d'affichage de la convocation :
30 mai 2026
Date de la publication de la délibération :

REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

.....

Séance du 5 juin 2026

.....

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal à la mairie de Guengat, sous la présidence de M. David LE GOFF, Maire.

Etaient présents : D. LE GOFF, S. SIMON, AM. POUPON, P. BOUSSARD, S. CAUGANT, JP. HEMON, S. FAIELLO, JR. TANGUY, S. TANGUY, Y. CHAMPION, S. SOUBEN, M. BARGAIN, G. QUEAU, J. GUICHEN, JY. STANQUIC, R. NAVARRETE, S. LAUDEN, P. DAGORN.

Etaient absents : C. L'HARIDON, excusée, donne pouvoir à M. BARGAIN

Secrétaire de séance : JR. TANGUY

Délibération N°2026/06/03

QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE (QBO) : CREATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE CONTROLE, L'ENTRETIEN ET LA MAINTENANCE DES HYDRANTS

Une nouvelle consultation sera prochainement lancée par Quimper Bretagne Occidentale (QBO) pour la réalisation du contrôle, de l'entretien et de la maintenance des points d'eau incendie sous pression (poteaux et bouches) situés sur le domaine public raccordés au réseau public de distribution d'eau potable.

Il est proposé à la commune de Guengat, compétente en matière de défense incendie, d'intégrer le groupement de commandes proposé par QBO et ainsi, pouvoir bénéficier de conditions financières plus avantageuses. La ville de Quimper sera désignée coordonnatrice du groupement de commandes.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, à l'unanimité,

- APPROUVE la constitution d'un groupement de commandes pour le contrôle, l'entretien et la maintenance des hydrants,
- AUTORISE le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes désignant la Ville de Quimper comme coordonnatrice et tous les documents à intervenir.

Le Maire, Le secrétaire de séance,

David LE GOFF Jean-René TANGUY